



Arrêts violent droit de visite en point rencontre du parent

Par Cucuss

Bonjour à tous,

J'aimerais savoir s'il existe des arrêts de références JAF concernant la nécessité de droit de visite en point rencontre quand un parent est violent.

Je vous remercie

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le parent violent l'est-il envers l'enfant ou bien envers l'autre parent ?
A-t-il été condamné ?

Par Cucuss

Le parent violent envers l'enfant .
Il n ' y pas encore eu de jugement. L'affaire est en cours, mais l'audience JAF est prévue avant

Par yapasdequoi

Si le parent est violent envers l'enfant il y a eu une enquête sociale ? un signalement ? des expertises médicales ?
L'enfant a été placé ?
Toutes ces informations doivent être communiquées au JAF.
Votre avocat saura vous conseiller.
Y aller sans avocat est risqué.
Parce que le parent accusé est présumé innocent jusqu'à sa condamnation... Mais le JAF pourrait ne pas vouloir prendre de risque selon les éléments du dossier.

Par Cucuss

oui il y a tout ça et tous ces rapports démontrent la violence du père qui minimise et invoque une correction admissible.
Je souhaite juste prendre connaissance des arrêts de référence pour avoir une idée des décisions

Par yapasdequoi

Votre avocat ne vous informe pas ? Il connaît le dossier ... et chaque cas étant différent, connaître d'autres décisions peut vous égarer.